

# Examen Agent Sportif – 2ème session FFBB

Lundi 04 Février 2019 de 14h30 à 16h30

**ATTENTION :** Les réponses devront être inscrites sur la copie d'examen en indiquant clairement le numéro de la question correspondante.

Question 1 : Un club a transmis le dossier de qualification complet à la Commission Fédérale de Qualification pour une des joueuses de son équipe NF2. Deux mois après, il n'a reçu aucune réponse (ni demande complémentaire) et sa joueuse n'est toujours pas qualifiée. Quelle position peut-il adopter :

- Il doit saisir la Commission Fédérale de Qualification par courrier avec Accusé de Réception et lui demander de se prononcer sur la qualification de la joueuse dans le délai de 15 jours prévu par les règlements
- Il doit saisir la Conférence des Conciliateurs du CNOSF à des fins de conciliation
- Il peut aligner sa joueuse avec son équipe NF2, le silence de la Commission Fédérale de Qualification dans le délai de deux mois valant acceptation de la demande de qualification
- Il doit en informer le Comité d'Éthique de la FFBB, compétent pour traiter l'absence de réponse d'une Commission Fédérale

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 2 : Une personne précédemment licenciée dans un pays étranger, dont la Fédération est affiliée à la FIBA, doit obtenir une lettre de sortie lorsqu'elle sollicite une licence auprès de la FFBB pour la ou les familles suivantes :

- Joueur
- Joueur et Technicien
- Joueur, Technicien et Officiel
- Joueur, Technicien, Officiel et Dirigeant

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 3 : Un joueur de 25 ans dont vous défendez les intérêts souhaite, en plus de sa participation aux rencontres 5X5 de son club, participer à des « plateaux – championnat 3X3 ». Vous lui répondez qu'il peut, au cours d'un même week-end sportif, participer à :

- 1 rencontre de 5X5 ET autant de « plateaux – championnat 3X3 » qu'il le souhaite
- Des rencontres de 5X5 OU des « plateaux – championnat 3X3 », mais qu'il ne peut pas au cours d'un même week-end sportif, participer à ces 2 compétitions différentes
- 1 rencontre de 5X5 ET 1 « plateau – championnat 3X3 »
- 3 compétitions maximum incluant 1 à 3 rencontres de 5X5 ET 1 à 3 « plateaux – championnat 3X3 »

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 4 : Lors de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat, une joueuse a participé à une rencontre de l'équipe 1<sup>ère</sup> de son club évoluant en NF1, sans disposer du statut CF-PN. Que prévoient les règlements dans ce cas de figure :

- a. Rencontre perdue par pénalité
- b. Ouverture d'une procédure disciplinaire
- c. Rencontre à rejouer
- d. Pénalité financière de 200€

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 5 : L'entraîneur d'une équipe de NM3 ayant perdu ses 3 premières rencontres vous sollicite en octobre pour renforcer son équipe. Il dispose d'un seul joueur avec une licence C1 et aucun avec une licence T dans son effectif, combien peut-il recruter de joueurs avec une licence C1 :

- a) 0
- b) 1
- c) 2
- d) 3

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 6 : Dans la liste suivante, quels sont les pays ayant signé les accords de Cotonou ?

- a) République Dominicaine
- b) Honduras
- c) Egypte
- d) Zimbabwe
- e) Nouvelle-Zélande

*(Plusieurs réponses possibles - 0,25 point)*

Question 7 Un joueur qui est en pourparlers avec un club de Jeep ELITE pour signer un contrat deux saisons sportives (pour la saison 2019/2020 et 2020/2021) vous interroge car il a deux interrogations :

- Il souhaite insérer une clause lui permettant de rompre unilatéralement son contrat avant le 31 décembre 2019 en cas de proposition de contrat par un club d'Euroleague ou de NBA sous réserve de payer à son club une indemnité de résiliation de 40 000 €.  
Un contrat comportant cette clause serait-il homologué par la Commission d'Homologation de la LNB ?

- a) Oui
- b) Non

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

- Il souhaite insérer une clause lui permettant de rompre unilatéralement son contrat au terme de la saison 2019/2020 s'il a une proposition de contrat par un club d'Euroleague ou de NBA pour la saison 2020/2021.

Un contrat comportant cette clause serait-il homologué par la Commission d'Homologation de la LNB ?

- a) Oui
- b) Non

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 8 : A quelle date se constate la nationalité sportive du joueur pour un joueur évoluant pour un club de LNB ?

- a) 1<sup>er</sup> janvier
- b) 1<sup>er</sup> avril
- c) 1<sup>er</sup> juillet
- d) A la date de la première demande de licence du joueur

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Est-il possible de changer de nationalité au cours de la saison ?

- a) Oui
- b) Non

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 9 : Un club de PRO B vous sollicite car il souhaite recruter un joueur né le 14 Février 1998 et de nationalité Sénégalaise. Le club vous informe que le joueur a été uniquement licencié dans un club amateur de la région Lyonnaise lors des saisons 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 et a pris part à des compétitions. Le club vous interroge si le joueur peut bénéficier du statut de joueur formé localement. Selon vous, le joueur peut-il être JFL au regard des règlements LNB ?

- a) Oui
- b) Non

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Ce même club de PRO B vous interroge également sur la possibilité de faire signer au joueur un contrat de travail de joueur stagiaire d'une durée de deux saisons. Est-ce possible ?

- a) Oui
- b) Non

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 10 : Quelle est la date butoir de réception du dossier d'homologation et de qualification par la LNB de libre recrutement d'un joueur et de libre mutation entre la Jeep ELITE, PRO B et NM1 ?

- a) 1<sup>er</sup> janvier ;
- b) 31 janvier ;
- c) Le dernier match de la phase aller ;
- d) 28 février ;
- e) 31 mars

*(Une seule réponse possible - 0,25 point)*

Question 11 : Dans le cadre de la procédure prévue à l'article 23.6 du Règlement Agent Sportif, relative à la non production des documents prévus réglementairement (contrats et avenants, attestation d'assurance en cours, ...), et en cas de non-production au terme du délai de 5 semaines, à quelles conséquences s'exposera l'agent sportif ?

*(1 point)*

Question 12 : Un club de LFB en conflit avec ses entraîneurs doit recruter à l'intersaison un entraîneur et un assistant pour son équipe LFB, ainsi qu'un entraîneur pour son centre de formation. Il souhaite connaître les obligations réglementaires relatives aux diplômes et aux contrats de travail pour ces 3 personnes recrutées. Que lui répondez-vous ?

*(1,5 point)*

Question 13 : Au regard du règlement disciplinaire général de la FFBB, quelles sont les affaires disciplinaires qui doivent nécessairement faire l'objet d'une instruction ?

*(1,25 point)*

Question 14 : Un club nouvellement promu en PRO B vous interroge sur les différentes règles de recrutement et comptabilisation au sein des championnats organisés par la LNB. Que lui répondez-vous, en prenant le soin de lui expliquer la réglementation concernant :

- Le nombre minimum de contrats de joueurs professionnels homologués, à tout moment de la saison
- Le nombre minimum de contrats professionnels JFL homologués, à tout moment de la saison
- Le nombre maximum de contrats de joueurs professionnels homologués, à compter de la 1<sup>ère</sup> rencontre officielle

Par ailleurs, le club souhaite connaître les règles de comptabilisation des contrats concernant :

- Les joueurs prêtés
- Les pigistes médicaux

*(2 points)*

Question 15 Un entraîneur a signé son premier contrat d'entraîneur professionnel avec un club de PRO B pour une durée d'une saison sportive (saison 2018/2019). Le club est satisfait de lui et souhaite prolonger le contrat de l'entraîneur. Le club vous demande :

- D'une part, s'il est possible de le prolonger une saison supplémentaire
- D'autre part, le salaire minimum applicable en PRO B et celui en cas d'accession en Jeep ELITE
- Enfin, s'il est possible pour les parties, en cas de signature d'un contrat d'une durée supérieure à 2 ans, de convenir d'une clause de rupture de contrat unilatérale soit uniquement par le club, soit par l'une ou l'autre des parties

Que lui répondez-vous ?

*(1,5 point)*

### Cas pratique 1 :

Le Président d'un club de NM2 qui vient d'accéder en NM1, souhaite développer un projet ambitieux pour accéder en PROB dès la saison suivante. Il ne maîtrise pas le règlement sportif particulier de NM1 et souhaite mettre en place la meilleure stratégie pour atteindre son objectif d'accéder en PROB. Il vous sollicite pour obtenir toutes les informations nécessaires sur le championnat NM1 et ainsi, que vous lui transmettiez une note expliquant la réglementation sur les points suivants :

- Formule sportive détaillée de la compétition
- Equipes accédant en PROB
- Nombre de joueurs sur la feuille de marque
- Types de licences autorisées
- Couleurs de licence autorisées
- Nombre de joueurs sous contrat professionnel autorisés à participer
- Date limite de délivrance de l'autorisation à participer
- Statut des joueurs

*(5 points)*

### Cas pratique 2 :

Un joueur signe un contrat de joueur professionnel le 20 Septembre 2018 avec un club de Jeep ELITE. Ce contrat a été adressé à la LNB aux fins d'homologation et la LNB a enregistré le contrat. Le 28 Septembre, le médecin en charge de la visite médicale du joueur indique la contre-indication du joueur à la pratique du basketball en compétition. Le club, dont la masse salariale est encadrée par la DNCCGP, vous sollicite afin que vous lui répondiez sur les conséquences de cette contre-indication sur :

- La possibilité de retirer le contrat de l'homologation
- L'homologation du contrat de travail et de qualification du joueur ;
- La prise d'effet du contrat de travail ;
- La comptabilisation du joueur vis-à-vis du nombre maximal de contrats professionnels autorisés en Jeep ELITE ;
- Les modalités de recours du joueur vis-à-vis de cette décision ;
- L'opportunité de recruter un joueur supplémentaire et le type de contrat auquel il peut avoir recours afin d'avoir un effectif compétitif ;

Par ailleurs, le club vous interroge sur le régime de prévoyance applicable aux joueurs professionnels de basket. Il souhaite connaître les garanties obligatoires figurant dans la Convention Collective. Vous lui expliquerez quelles sont ces garanties.

*(4,5 points)*